



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 82981

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur le rapport concernant le logement autonome des jeunes rendu par le Conseil économique, social et environnemental. En effet, celui-ci préconise de développer les résidences hôtelières à vocation sociale pour réaliser l'objectif de 5 000 nouvelles places fixé par la loi ENL. Il souhaiterait savoir ce qu'elle entend faire à ce sujet.

## Texte de la réponse

Les résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS) sont un produit à vocation sociale ouvert à un public qui souhaite disposer d'un hébergement pour une courte durée notamment les jeunes et apprentis en mobilité professionnelle. Cependant ce dispositif demeure peu développé. Aussi, le projet de loi relatif à l'égalité et à la citoyenneté vise à donner un nouvel élan aux RHVS, mais il le fait notamment en permettant d'élargir l'accueil à des publics plus divers tel que celui accueilli à titre inconditionnel.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82981

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** Logement, égalité des territoires et ruralité

**Ministère attributaire :** Logement et habitat durable

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juin 2015](#), page 4931

**Réponse publiée au JO le :** [18 octobre 2016](#), page 8725